YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.14
N/Réf : NDA/MG/bc

DECISION N° 2006/276

OBJET : Convention de location de deux cars entre la Commune de YERRES et la S.T.R.A.V.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal des 28 juin 2002, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU la délibération n°2004/12/819 du 16 décembre 2004 modifiant le Code Local des Procédures Adaptées pour la passation des Marchés Publics dont le montant est inférieur à 210 000 €,

CONSIDERANT que suite à un accident survenu sur la voie publique, le car immatriculé 594 CMY 91 appartenant à la Commune, a été mis hors d'usage,

CONSIDERANT qu'il a été nécessaire de louer deux autocars (un le matin et l'autre l'après-midi) dans l'attente des réparations du car endommagé le mercredi 26 juillet 2006,

DECIDE

DE signer avec la S.T.R.A.V. sise 19, route Nationale – 91801 – BRUNOY CEDEX, une convention de location de deux cars, de marque RENAULT, type Iliade SFR 112, immatriculés 984 ASV 91 et 990 ASV 91, une demi-journée chacun, le 26 juillet 2006,

DIT que le montant total de la location s'élève à 320.00 € T.T.C., soit 267.56 € HT,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, 26 SEP. 2006

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 20

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération